



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE

**EXTRAIT  
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 JANVIER 2023**

**Le samedi 28 janvier 2023 à 18h00,  
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 20 janvier 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.**

**Etaient présents :**

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO – Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO - Françoise VADA – Florent REYNAUD - Caroline FRANCA - Olivier GIACOMETTI - Elise FERRARI – Frédéric TRUC – Cyril LEJA – Maryse CASTELLANI

**Pouvoirs :** Myriam PASTORELLI à Caroline FRANCA- Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN

**Absents excusés :** Patricia ALUNNO – Cédric BERGALLO

<b>Membres du conseil syndical</b>			
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Procurations</b>	<b>Absents</b>
<b>19</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

**MME Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2023\_10**

**Objet : 10- 7.5.1 – TRAVAUX PLACE SECTION TENDE-LA BRIGUE –  
DEGATS OCCASIONNES PAR LA TEMPETE ALEX – DEMANDE DE  
SUBVENTION**

Le Maire expose à ses collègues qu'à la suite du passage de la tempête Alex, les fondations de la place section Tende – La Brigue (dite place ponte) ont été affouillées et présentent des désordres qu'il convient de réparer dans les plus brefs délais.

Les services de la CARF ( GEMAPI) ont été sollicités par la Commune afin de prendre en charge ces travaux. Par mail en date du 13 janvier, la CARF a confirmé la non prise en charge des travaux

au titre de la compétence GEMAPI selon l'application des principes suivants en présence de vallon couvert :

- L'enlèvement des atterrissements et des embacles relève de la GEMAPI
- Reprise structurelle des ouvrages relève du propriétaire de l'ouvrage

Dès lors, il revient à la Commune de réaliser ces travaux dont le montant est estimé à :

Type de dépenses	Montant HT
Travaux selon devis	139 260,76
CSPS	5 000,00
MOE	8 400,00
Aléas (10%)	13 926,00
<b>Total</b>	<b>166 586,76</b>

Ces travaux seront réalisés dans le cadre de la convention de mandat signée avec le SMIAGE qui fera donc l'objet d'un avenant pour intégrer cette nouvelle opération.

Compte tenu de l'urgence à réaliser ces travaux, qui devront être terminés avant le printemps, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide exceptionnelle auprès du Département d'un montant de 80% du montant HT, les 20% à charge de la Commune étant financés par les dons reçus après la tempête.

***Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- D'approuver la réalisation de travaux d'urgence de la reprise des fondations de la place section Tende La Brigue pour un montant total estimé de 166 586,76 € HT.
- De solliciter l'aide du Département à hauteur de 80% du montant HT des travaux, s'agissant de dégâts occasionnés par la tempête Alex
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents et notamment l'avenant à la convention de mandat avec le SMIAGE

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme*

*Le Maire  
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le: Et de la réception en Préfecture le :
---